

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 19 mars 2024

Délibération 2023_03_07

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du sept mars deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 7 (pour 13 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. ERIC PROVOST (3 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. SAID EL MAMOUNI (1 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 13 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON ; M. Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Michel EMPROU ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. EL MAMOUNI.

Absents excusés :

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Rémy ORHON ; M. Jean CHARRIER ; M. Claude CAUDAL ; M. Luc NORMAND ; M. Jacques ROBERT ; M. Michel PAGEAU ; Mme Sylvie GAUTREAU ; M. Jacques MONCORGER ; M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean-Marc MÉNARD.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Céline OLLINGER (Chargée de communication) ; Mme Laure BAZIN (Assistante administrative).

Nombre de votants : 14 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 26 voix.

Secrétaire de séance : M. Éric PROVOST

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Titres de recettes émis B	34 246,39€	956 147,56€	1 159 810,14€
	Rattachements			
	Reste à réaliser C			
DÉPENSES	Engagements F			
	Mandats émis G	11 123,13€	1 117 044,03€	1 139 290,29€
	Rattachements H			
	Reste à réaliser	2 297,88€		2 297,88€
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		552 803,45€	552 803,45€
	Déficit	- 16 054,45€		- 16 054,45€
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent	4 770,93€	391 906,98€	396 677,91€
	Déficit			

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du budget syndical de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion – budget principal - dressé pour l'exercice 2023, par le trésorier départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Nantes, le 19 mars 2024

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

